

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTROLE D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Objectif du contrôle : ☐ Vente ☐ Contrôle travaux ☐ Contre visite		
Date de la présente demande :/		
Date du précédent contrôle sur ce bien (dans le cas d'une contre visite) :/		
Demandeur du diagnostic : ☐ Propriétaire ☐ Notaire ☐ Agent Immobilier ☐ Autre		
Date prévue de signature du compromis de vente/de l'acte notarié :/		
Adresse du bien concerné par le contrôle de l'assainissement non collectif :		
Adresse		
Code Postal :Commune :		
Références cadastrales : Section Numéro(s) :		
Année de construction du bien : \square < ou = 2 ans \square > 2 ans Nombre d'installation à contrôler :		
Propriétaire (s) actuel(s) vendeur(s) du bien / Adresse de facturation :		
Nom/Raison sociale :Prénom/N° Siret :Date de naissance :		
Adresse de facturation :		
Code Postal : Commune :		
Téléphone : E-mail :		
Personne représentante à contacter pour le contrôle si différent du propriétaire vendeur :		
Nom/Raison sociale : Prénom/N°Siret :		
Adresse de facturation :		
Code Postal : Commune :		
Téléphone : E-mail :		
Redevance :		
Le diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif (ANC) d'un bien est imposé par la réglementation dans le cadre d'une vente. Un contrôle		
d'installation est valable 3 ans. Les tarifications de contrôle par installation appliquées par délibération (12 Avril 2023) sur le territoire de La terre des 2 caps sont jointes au présent questionnaire.		
Procédure :		
Dès réception de ce document complété, contact sera pris avec vous par le bureau d'étude ASSEA charge d'effectuer le contrôle pour notre service afin de fixer un rendez-vous. Nous vous invitons à vo munir de tous documents relatifs à votre installation (ancien diagnostic, factures de vidanges, plans, et ainsi qu'à rendre les différents ouvrages de l'installation accessibles au technicien le jour de la visite.		
Il est impératif que le propriétaire (ou son représentant déclaré) soit présent pour la visite. Les rendez-vous non honorés sans justification pourront être facturés. Le présent document doit être complété dans sa globalité; dans le cas contraire, la demande ne sera pas prise en compte.		
Fait à		
Signature du propriétaire (précédée de la mention : « Lu et approuvé »):		

Assainissement non collectif Délibération du 12 avril 2023

	Désignation	Unité	Prix unitaire € HT	
Assainissement non collectif				
Vente simple	Contrôle dans le cadre d'une vente Habitation simple	forfait	250	
	Contrôle dans le cadre d'une vente Immeuble			
Vente installation multiple	Forfait par immeuble	forfait	120	
	Cout par logement/installations	unité	75	
Conception	Analyse des projets d'installation ANC (Etude de sols)	forfait	140	
Exécution – Fonctionnement Installations simples	Bonne exécution des travaux d'ANC, routine de fonctionnement	forfait	140	
Exécution – Fonctionnement Installations complexes	Bonne exécution des travaux d'ANC, routine de fonctionnement			
	Forfait par immeuble	forfait	80	
	Cout par logerilent/installations	unité	10	
CTRL-ANC-CONTRE VISITE	Contre visite suite à une non-conformité ou pour travaux réalisés	forfait	80	
CTRL-ANC-CAMPINGS	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution			
	Forfait par camping (entre 1 et 50 emplacements)	forfait	180	
	Forfait par camping (entre 50 et 200 emplacements)	forfait	700	
	Forfait par camping (>200 emplacements)	forfait	700	
	Forfait par emplacement	emplacement	12	
CTRL-ANC-CAMPINGS CONTRE VISITE	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution			
	Forfait par camping (entre 1 et 50 emplacements)	forfait	120	
	Forfait par camping (entre 50 et 200 emplacements)	forfait	250	
	Forfait par camping (>200 emplacements)	forfait	250	
	Forfait par emplacement	emplacement	5	
CTRL-ANC- SPECIFIQUE (commerces, entreprise,)	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution			
	Forfait par bâtiment	forfait	250	
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EU	pts de contrôle	25	
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EP	pts de contrôle	25	
	Contrôle Bon fonctionnement, vente, bonne exécution			
CTRL-ANC- SPECIFIQUE (commerces, entreprise,) CONTRE VISITE	Forfait par bâtiment	forfait	150	
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EU	pts de contrôle	10	
	Forfait par points de contrôles à définir avec la CCT2C EP	pts de contrôle	10	

Il est rappelé qu'un contrôle de bonne exécution de travaux d'assainissement non collectif ne pourra être déclaré conforme que si une visite sur site d'un technicien du SPANC ou d'un prestataire détaché par le SPANC a eu lieu avant que les travaux ne soient rebouchés. Dans le cas contraire l'installation ne pourra être déclarée conforme.